7480 - Si une personne meurt avant l’âge de 40 ans entrera-t-elle au paradis

question

J’ai découvert en Islam une chose que je ne connaissais pas.Quand une personne meurt avant d’atteindre la quarantaine et reste droit et jouit d’une bonne moralité et croit à une multitude de divinités, entrera-t-elle au paradis ? J’ai entendu qu’on pardonnera à celui qui ne croit pas en Islam, s’il meurt avant l’âge de responsabilité (40 ans). J.F.F Jr, par exemple, est mort à l’âge de 38 ans. Etant donné qu’il était une personne modeste, pourrait-il être accueilli au paradis ? J’apprécierai beaucoup votre réponse à cette question.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ces propos sont absolument faux. En effet, depuis l’avènement de l’aube de l’Islam avec la mission du sceau des prophètes et messagers, notre prophète Muhammad fils d’Abd Allah fils d’Abd al-Muttalib, le quaraychite, le hachémite, envoyé à l’ensemble des humains et des djinns, il a bloqué toutes les voies débouchant au paradis à l’exception de la sienne. Quiconque meurt alors qu’il invoque une divinité autre qu’Allah, qu’il s’agisse d’une idole, d’un ange rapproché (d’Allah), d’un prophète messager, d’une pierre, d’un arbre, d’une tombe, d’un djinn, du mausolée d’un saint ou d’un membre de la famille du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ou un autre, quel qu’il soit, et persiste après avoir reçu la preuve (de son erreur) sera envoyé en enfer où il restera éternellement et n’entrera jamais au paradis.

Voici des textes extraits du livre et de la Sunna rapportée de façon concordante qui expliquent cette affaire. Pour expliquer qu’Il n’acceptera de personne une autre religion que celle qu’Il a révélée par l’entremise de Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui), le Très Haut : Et quiconque désire une religion autre que l' Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l' au-delà

parmi les perdants. (Coran, 3 : 85) et : Aujourd'hui, J' ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J' agrée l' Islam comme religion pour vous.. (Coran, 5 : 3) et : Certes, Allah ne pardonne pas qu' on Lui donne des associés. □ part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s' égare, très loin dans l' égarement. (Coran, 4 :116) et : Certes Allah ne pardonne pas qu' on Lui donne quelqu' associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu' associé commet un énorme péché. (Coran, 4 : 48).

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Par Celui qui tient mon âme en Sa main, aucun juif ou chrétien n'entendront parler de moi et refuseront de croire en ma mission sans être envoyé en enfer . Allah le Très Haut a menacé les infidèles d'un séjour perpétuel en enfer dans des versets de Son saint livre. C'est ainsi que le Très Haut dit dans la sourate des femmes : Ceux qui ne croient pas et qui pratiquent l' injustice, Allah n' est nullement disposé à leur pardonner, ni à les guider dans un chemin (Coran, 4 :168) et dit dans la sourate des troupes coalisées Allah a maudit les infidèles et leur a préparé une fournaise, pour qu' ils y demeurent éternellement, sans trouver ni allié ni secoureur. (Coran, 33 :64-65) et dit dans la sourate des Djinns : (Je ne puis que transmettre) une communication et des messages (émanant) d' Allah. Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager aura le feu de l' Enfer pour y demeurer éternellement. (Coran, 72 :23). Le Très Haut dit encore pour expliquer la situation des polythéistes : Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent: "En vérité, Allah c' est le Messie, fils de Marie." Alors que le Messie a dit: "ش enfants d'Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur". Quiconque associe à Allah (d' autres divinités), Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs! (Coran, 5 : 72).

Allah n'a envoyé les messagers et révélé les livres que pour (appeler à) l'adhésion à Son unicité et à la sincérité dans le culte qui doit Lui être voué exclusivement sans rien Lui associer. Voilà ce que l'homme doit croire et pratiquer. En effet, Allah seul mérite d'être adoré. C'est à quoi font allusion les propos du Très Haut : Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité, et que tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le Faux, et qu'Allah, c'est Lui le Haut, le Grand. (Coran, 31 :30). De nobles versets abondent dans ce sens comme les propos du Très Haut : Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins,

les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n' aime pas, en vérité, le présomptueux, l' arrogant, (Coran, 4 :36) et : Il ne leur a été commandé, cependant, que d' adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif. (Coran, 98 :5) et : Dis: "Je suis en fait un être humain comme vous. Il m' a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique! Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur qu' il fasse de bonnes actions et qu' il n' associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur". (Coran, 18 :110).

Les messagers ont tous de façon unanime lancé un appel dans ce sens. A ce propos le Transcendant et Très Haut dit : Et Nous n' avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n' ayons révélé: "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez- Moi donc". (Coran, 21 : 25). C'est pourquoi les Arabes se radicalisèrent dans la mécréance quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) vint les inviter à adhérer à l'unicité d'Allah et à la sincérité dans le Culte qui lui était voué et à l'abandon de tous ceux qui étaient considérés comme Ses égaux ou des intermédiaires ou associés et à leur rejet tous. Le Très Haut a dit pour nous informer de la situation (des arabes en question) : Quand on leur disait: "Point de divinité à part Allah", ils se gonflaient d' orgueil, et disaient: "Allons- nous abandonner nos divinités pour un poète fou?" (Coran, 37 :35-36). Il nous a informés également que tout homme qui invoque et adore une autre divinité qu'Allah, sera réuni à l'objet de son culte en enfer. Le Très Haut dit : "Vous serez, vous et ce que vous adoriez en dehors d' Allah, le combustible de l' Enfer, vous vous y rendrez tous. Si ceux-là étaient vraiment des divinités, ils n' y entreraient pas; et tous y demeureront éternellement. (Coran,21 :98-99).

En somme, quand un fidèle meurt, après avoir atteint l'âge de la majorité et être resté polythéiste et mécréant et invoquant une divinité ou plusieurs à côté d'Allah et convaincu qu'elles peuvent profiter et nuire et possèdent une quelconque part dans les affaires (du monde), ce fidèle là est considéré comme un mécréant destiné à séjourner à l'enfer éternellement, qu'il fût âgé de moins ou de plus de 40 ans, seule la majorité comptant. Celle-ci s'avère à travers trois choses pour l'homme et quatre pour la femme. Les trois signes d'atteinte de la majorité sont :

1/ Avoir quinze ans

2/ Voir pousser des poils autour du sexe

3/ Sécréter du sperme avec plaisir, que cela arrive au cours du rêve ou de l'acte sexuel ou grâce à un autre moyen.

Un quatrième signe concerne exclusivement la femme à savoir l'écoulement du sang menstruel.

Quand on constate l'un de ces signes, on juge le fidèle majeur. Dès lors, il devient responsable des ordres et des interdits. Ce qui ne signifie pas qu'il est permis à l'enfant et au mineur d'associer d'autres divinités à Allah ou d'invoquer un autre avec Lui, car, s'ils le faisaient, ils seraient considérés comme des infidèles. Cependant si un mineur meurt mécréant, son sort dans l'au-delà sera tranché par Allah le Très Haut.

Quant au fait qu'il fut bon, modeste, généreux, bien obéissant à l'égard de ses parents, entre autres bonnes qualités, cela ne lui sera d'aucune utilité auprès d'Allah. Ses droits lui seront garantis ici-bas d'après un hadith d'Aïcha (P.A.a) qui a dit avoir interrogé le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en ces termes : « ô Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) ! Abd Allah fils de Djadaan avait l'habitude, avant l'Islam, d'entretenir les liens de parenté, de libérer les captifs, d'offrir de l'hospitalité (elle continua à énumérer certaines de ses bonnes qualités avant de conclure qu'il était polythéiste jusqu'à sa mort). Est-ce que tout cela lui sera utile ? - Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui dit : non, il n'avait jamais dit : mon Maître, pardonne-moi mes fautes au jour de la Résurrection . C'est-à-dire qu'il était mécréant et ne croyait donc pas à la Résurrection et à l'examen des comptes. De ce fait, les œuvres qu'il avait accomplies ne lui seront pas utiles. Il en est de même de Hatim at-Taai à propos duquel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) disait à sa fille, Safana : Si ton père avait été musulman, j'implorerais pour lui la miséricorde .

Allah le Très Haut le sait mieux.